

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Envoyé en préfecture le 20/05/2016
Reçu en préfecture le 20/05/2016
Affiché le 19/05/2016
EXTRAIT DU REGISTRE DE 001-0E

Séance du : 17/05/2016. Date de convocation : 10/05/2016.
L'an deux mil seize, le dix-sept mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, CROUZET Jean Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : FLACHAIRE Yves mandat à : ROISSARD Marie
BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 2.1 documents d'urbanisme

Objet : Modification simplifiée numéro 3 du plan local d'urbanisme de Montboucher sur Jabron – Modalités de mise à disposition du public.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire expose l'objet de la modification simplifiée numéro 3 du P.L.U. de Montboucher sur Jabron et les justifications du recours à la procédure simplifiée prévue aux termes de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 - de préciser les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, de la façon suivante :

- Le dossier sera mis à disposition du public en mairie pendant un mois ; le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de cette mise à disposition ;
- Le public aura la possibilité de formuler ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montboucher sur Jabron, 45 Rue Fortuné Jacquier 26740 Montboucher sur Jabron, pendant la durée de cette mise à disposition ;
- Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet officiel de la commune ;
- Le public aura la possibilité de formuler ses observations par messagerie électronique à l'adresse mail suivante : mairie.montboucher@orange.fr, pendant la durée de cette mise à disposition ;
- Les dates de mise à disposition lui seront précisées par un avis – précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations – qui sera affiché en mairie, publié sur le site internet de la commune et paraîtra dans un journal diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;
- Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :
 - o horaires d'ouverture les :
 - o lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h – 16 h ;
 - o mercredi : 9 h – 11 h 30.

2 – que, à l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal, et soumettra le projet de modification simplifiée numéro 3 à sa délibération pour approbation.

3 – que le maire est chargé de la mise en œuvre des modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée telles qu'elles sont fixées ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron, le 18/05/2016.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Séance du : 17/05/2016. Date de convocation : 10/05/2016.
L'an deux mil seize, le dix-sept mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : FLACHAIRE Yves mandat à : ROISSARD Marie
BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen.
Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 8.3 voirie

Objet : dénomination de rues - lotissement « Les Vignes de Saint-Martin »

POUR : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été donné une dénomination officielle à l'ensemble des voies, places et rues communales, et qu'il a été procédé à un numérotage des maisons. A ce jour, il informe qu'il serait nécessaire de donner une dénomination officielle à de nouvelles rues.

Le Conseil Municipal :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,
- considérant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux rues et informé des conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal,
- considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation,

décide :

- que les rues et impasses du lotissement « Les Vignes de Saint-Martin » en cours de réalisation, ci-après désignés, telles qu'ils apparaissent au plan annexé à la présente délibération, recevront pour dénominations officielles :
 - * Impasse des Glycines
 - * Impasse du Jasmin
 - * Impasse du Chèvrefeuille
 - * Impasse des lilas
 - * Rue Marquise de Sévigné
 - * Rue des Amandiers
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces mesures,
- dit que les crédits nécessaires pour la fourniture et la pose des plaques, des poteaux et des panneaux seront prévus au budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 18/05/2016.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



Envoyé en préfecture le 20/05/2015
 Reçu en préfecture le 20/05/2015
 Affiché le
 ID : 026-212601918-20160517-20160519-02-D



Le Maire,
 BRÉMONTALMORIC

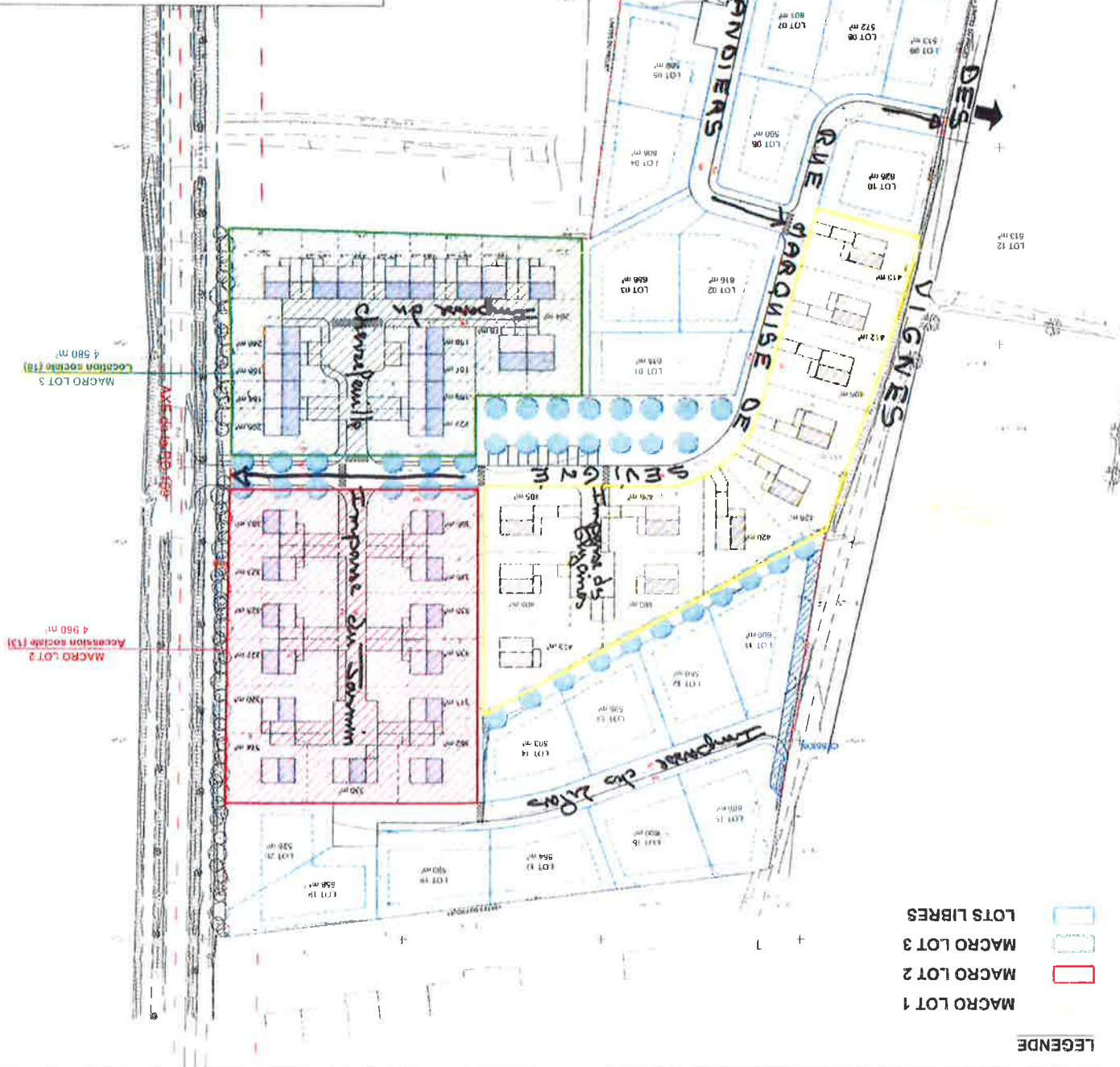
DATE	
AVANT	MAJORÉVALUATION

1600	26/09/2014	PA	
N° PLAN	DATE	PLAN	

Plan Hypothèse d'implantation

LOTISSEMENT
 LES VIGNES DE SAINT MARTIN
 COMMUNE DE MONTBOUCHER SUR JABRON
 PARCELLES SECTION ZB N°784-601-405

AVIC
 ALTA MOBILIA
 [Logos and technical specifications]



MACRO LOT 3
 Location sociale (13)
 4 580 m²

MACRO LOT 2
 Accession sociale (13)
 4 960 m²

LEGENDE

- MACRO LOT 1
- MACRO LOT 2
- MACRO LOT 3
- LOTS LIBRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Envoyé en préfecture le 20/05/2016
Reçu en préfecture le 20/05/2016
Affiché le 19/05/2016
EXPLOITATION REGISTRE DE

Séance du : 17/05/2016. Date de convocation : 10/05/2016.
L'an deux mil seize, le dix-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : FLACHAIRE Yves mandat à : ROISSARD Marie
BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

<i>Codification ACTES : 7.5 subventions</i>
Objet : demande de subvention enveloppe parlementaire : vidéo protection
POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet communal d'installation de vidéo protections qui seraient installées : place « Marc Jacquier » (recadrage avec l'ancienne vidéo protection et 3 caméras), Groupe scolaire « Hubert REEVES » et crèche/MJC, lieux ouverts au public.

Il rend compte des divers vols, tentations d'effractions et atteintes répétées à l'ordre public qui ont lieu sur ces espaces, et en particulier il précise pour :

- La place « Marc Jacquier » : celle-ci jouxte les bâtiments de la mairie, de la salle des fêtes et des locaux atelier municipal et comité des fêtes. Il rappelle que le parking est situé derrière les bâtiments publics et ne dessert pas directement les habitations et que de ce fait les usagers craignent d'y garer leurs véhicules, divers vols et/ou tentatives ayant été constatés. Parking beaucoup plus fréquenté depuis l'aménagement de la Rue Fortuné Jacquier. La caméra installée en 2012 n'est plus suffisante et l'ajout d'autres caméras augmentera les champs de contrôle, permettront la reconnaissance et l'identification plus précise des personnes et des véhicules.

Le groupe scolaire « Hubert REEVES » : dans le cadre des mesures de vigilance et de précaution ou de contrôle sur les accès à ces locaux, une caméra permettra une vision « reconnaissance » et d'identification sur l'école et la rue ainsi que sur le parking et la cour du groupe scolaire.

- Crèche/MJC : dans les mêmes règles de prudence et de vigilance nécessaires à adopter pour ces types de locaux, une caméra permettra également une vision « reconnaissance » et d'identification sur le parking commun à la crèche et la MJC.

Monsieur le maire précise que l'installation d'un système de vidéo protection est subordonnée à une autorisation du représentant de l'Etat dans le département.

Le montant prévisionnel de l'ensemble de l'installation, estimé par SPIE Montélimar, service de télésécurité (CASD) et VISIMAX, s'élevait à 45 509 euros H.T. (54 610,80 euros TTC) et pourrait être subventionné au titre de la réserve parlementaire de l'exercice 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte que soient installées les vidéo protections ouvertes et évolutives sur la Place « Marc jacquier », au groupe scolaire « Hubert REEVES » et à la crèche/MJC, pour un montant de 45 509 euros H.T. (54 610,80 euros TTC),
- accepte le plan de financement joint à la présente,
- sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur l'octroi d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de l'exercice 2016,
- Désigne et autorise Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 18 mai 2016.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT

VIDEO-PROTECTION
 Place de la mairie « Marc Jacquier »
 Groupe scolaire « Hubert REEVES »
 Crèche/MJC

Envoyé en préfecture le 20/05/2016
 Reçu en préfecture le 20/05/2016
 Affiché le 19/05/2016
 ID 026-212601918-20160517-D201605_003-DE

DEPENSES		RECETTES	
INSTALLATIONS H.T.	45 509,00 euros	MINISTERE DE L'INTERIEUR (enveloppe parlementaire 2016) 25%	11 377,25 euros
TVA	9 101,80 euros	FONDS PROPRES	34 275,20 euros
		FCTVA (16,404 % sur TTC)	8 958,35 euros
TOTAL TTC	54 610,80 euros	TOAL T.T.C.	54 610,80 euros

FAIT A MONTBOUCHER SUR JABRON,
 LE 18 mai 2016.

LE MAIRE,
 Bruno ALMORIC

Almorici



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Envoyé en préfecture le 20/05/2016
Reçu en préfecture le 20/05/2016
Affiché le 19/05/2016
ID 07-EXTRAIT DU REGISTRE 004-DE

Séance du : 17/05/2016. Date de convocation : 10/05/2016.
L'an deux mil seize, le dix-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : FLACHAIRE Yves mandat à : ROISSARD Marie
BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 4.1 personnel communal

Objet : suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les lois de février 2007 portant réforme de la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Compte tenu notamment des 3 créations d'emploi à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2016, créés lors de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2015, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016 :

- Un poste d'attaché territorial principal
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine :

- Un poste d'attaché territorial à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 mai 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide,

- La suppression de 3 emplois :
 - o Un poste d'attaché territorial à temps complet
 - o Un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
 - o Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- adopte le tableau des emplois à compter de la présente :

POSTE	DUREE TRAVAIL	DU	Cadre d'emploi à titre permanent	Pourvus (P) Non pourvus (NP)	Remarques
ADMINISTRATIF					
1	35h00		Attaché Territoriale principal	P	
1	35h00		Rédacteur chef	P	
1	35h00		Adjoint Administratif principal de 2 ^e classe	P	
1	35h00		Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	P	
POLICE					
1	35 h00		Garde champêtre	NP	
1	35h00		Adjoint technique territoriale de 2 ^e classe	P	ASVP
TECHNIQUE					
1	35h		Adjoint technique principal de 2 ^e classe	P	
5	35h00		Adjoint technique territoriale de 2 ^e classe	P : 4 NP : 1	
1	19h30		Adjoint technique territoriale de 2 ^e classe	P	
1	18h00		Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	NP	
2	17h30		Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	P	
ASEM					
1	35h00		ASEM principal de 2 ^e classe	P	
1	35h00		ASEM de 2 ^e classe	NP	
1	17h00		ASEM de 2 ^e classe	NP	

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 18 mai 2016.

Le Maire,
Bruno MARIOTTE



Mairie – 12, Rue Fortuné Jacquier – 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

☎ 04.75.46.08.14 – 📠 04.75.51.99.98 – mairie.montboucher@orange.fr – http://montboucher-sur-jabron.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 15
 votants : 17

Séance du : 17/05/2016. Date de convocation : 10/05/2016.
 L'an deux mil seize, le dix-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILECOURT Raymond, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : FLACHAIRE Yves mandat à : ROISSARD Marie
 BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusé(c)(s) : HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 5.6 exercice des mandats locaux

Objet : élection des membres de la commission d'appel d'offres

POUR : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Le conseil municipal,

- Vu les articles L.2121-21, L.1414-1, L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales
- Vu la réforme des marchés publics entamée avec la promulgation de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics entrée en application le 1^{er} avril 2016.
- A compter de cette date doit être mise en place une commission d'appel d'offres « nouveau modèle » dont la composition, l'élection et le fonctionnement sont ceux de la commission prévue à l'article L.1411-5 II du CGCT,
- Considérant qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.
- Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 17

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Sièges à pourvoir : 3 sièges de titulaires et en nombre égal de sièges de suppléants

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste A : Pascale BLACHE	17	3	0	3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

A : BLACHE Pascale, DEVERA Louis, VOISIN Frédéric

Proclame élus les membres suppléants suivants :

A : FLACHAIRE Yves, CHAIX Christiane, D'HAILECOURT Raymond

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 18 mai 2016.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 15
 votants : 17

Envoyé en préfecture le 20/05/2016
 Reçu en préfecture le 20/05/2016
 Affiché le 19/05/2016
 ID : 025-2016-PT-006-DE

Séance du : 17/05/2016. Date de convocation : 10/05/2016.
 L'an deux mil seize, le dix-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : FLACHAIRE Yves mandat à : ROISSARD Marie
 BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

Objet : Budget ZA de Fontgrave – décision modificative n°1

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- vu le Code Général des collectivités,
- vu le budget primitif de la ZA de Fontgrave délibéré le 31 mars 2016,
- considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,

après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal,

- adopte la décision modificative numéro 1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES CREDITS	DEPENSES	DESIGNATION DES CREDITS	DEPENSES
ARTICLE 6015 : terrains aménagés	+ 49 980 euros	ARTICLE 658 : charges diverses	- 49 980 euros

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 18 mai 2016.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Envoyé en préfecture le 20/05/2016
Reçu en préfecture le 20/05/2016
Affiché le 19/05/2016
ID : EXTRAIT DU REGISTRE 007-DE

Séance du : 17/05/2016. Date de convocation : 10/05/2016.
L'an deux mil seize, le dix-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : FLACHAIRE Yves mandat à : ROISSARD Marie
BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen.
Secrétaire de séance : VIALE Catherine

<i>Codification ACTES : 3.3 locations</i>
Objet : commune/ la Compagnie du vent - promesse synallagmatique de bail emphytéotique pour la construction d'une centrale photovoltaïque
POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol et d'ouvrages annexes par la société « La compagnie du vent », domicilié à Montpellier (Hérault), sur des terrains appartenant au domaine privé communal, sur lequel n'est exercé aucun service public actuellement, au lieu-dit la carrière.

La société « La compagnie du vent » souhaite louer à bail emphytéotique les terrains communaux cadastrés ZB 18, 19, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 592 et 836 soit environ 7ha 00a.

Dans le cadre du développement du projet, la société « La compagnie du vent » demande qu'une promesse synallagmatique sous conditions suspensives soit établie entre la commune et leur société.

Le bail ne sera effectif qu'au jour de son authentification, sans effet rétroactif à la date de la promesse et sera réalisé aux charges et conditions du contrat de bail à intervenir. Le bail s'il se réalise, aura lieu moyennant un loyer annuel de 4 500 € par hectare clôturé.

Les parties soumettent leur engagement à la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans la promesse synallagmatique de bail emphytéotique pour la construction d'une centrale photovoltaïque, dont notamment :

- La compatibilité du projet avec le document d'urbanisme applicable sur la commune.
- L'étude de faisabilité.
- Les prescriptions archéologiques.
- L'obtention d'un permis de construire.
- La sélection à un futur appel d'offres à émettre par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) purgée de tout recours.
- L'obtention des financements nécessaires à la construction de la centrale photovoltaïque.
- L'autorisation de raccordement de la centrale projetée au réseau public de distribution ou de transport d'électricité.
- La résiliation de tous baux ou toutes conventions portant sur les terrains.
- La demande d'un état hypothécaire.
- La conclusion d'un contrat d'achat de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu l'avis du service du domaine en date du 9 mai 2016 préconisant, compte tenu du marché local actuel et des caractéristiques actuelles du bien, la valeur de la redevance annuelle, en valeur libre HT, à : 11 584 € pour l'ensemble des terrains communaux.

Envoyé en préfecture le 20/05/2016

- Décide qu'il doit être procédé dans le cadre du développement d'une centrale photovoltaïque et d'ouvrages annexes à l'établissement de bail emphytéotique sous conditions suspensives entre la commune et la « compagnie du vent »
- Autorise et désigne Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'établissement de la promesse synallagmatique et à la signer
- Désigne Maître SOHIER, notaire associé à Montélimar (Drôme) pour l'enregistrement de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 18 mai 2016.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 17 mai 2016.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 22 janvier 2016 : aménagement du Quartier Saint-Martin, mission de coordination et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier, contrat signé avec Cobat Brugel Marc à Montélimar (26) pour un montant de 1240 € H.T. soit 1 488 € TTC pour 31 heures d'intervention.
- 2) décision du 11 février 2016 : aménagement Chemin du Petit Bois, mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier, contrat signé avec Cobat Brugel Marc à Montélimar (26) pour un montant de 2 120 € H.T. soit 2 544 € TTC pour 53 heures d'intervention.
- 3) décision du 28/03/2016 : aménagement du quartier Saint-Martin, attribution des marchés de base :
 - lot n°1 terrassement – réseaux humides : entreprise BERTHOULY – 18 rue Dion Bouton à Montélimar (26)
 - o Tranche Ferme – carrefour RD 169 : 11 470,51 € H.T. soit 13 764,61 € TTC
 - o TC1 : Chemin des Vignes : 55 444,10 € H.T. soit 66 532,92 € TTC
 - o TC2 : cheminement piéton : 7 634,70 € H.T. soit 9 161,64 € TTC
 - o TC 3 : Chemin des Aubépines : 17 047,90 € H.T. soit 20 457,48 € TTC
 - Lot n°2 réseaux secs : entreprise SPIE SUD EST à Montélimar (26)
 - o Tranche Ferme – carrefour RD 169 : 19 803 € H.T soit 23 763,60 € TTC
 - o TC1 : Chemin des Vignes : 41 775,50 € H.T soit 50 130,60 € TTC
 - o TC2 : cheminement piéton : 15 313 € H.T. soit 18 375,60 € TTC
 - o TC 3 : Chemin des Aubépines : 13 097 € H.T. soit 15 716,40 € TTC
 - Lot n°3 voirie – espaces verts : entreprise COLAS RAA – Le Pouzin (07)
 - o Tranche Ferme – carrefour RD 169 : 16 751 € H.T. soit 20 101,20 € TTC
 - o TC1 : Chemin des Vignes : 75 572,50 € H.T soit 90 687 € TTC
 - o TC2 : cheminement piéton : 9 858 € H.T. soit 11 829,60 € TTC
 - o TC 3 : Chemin des Aubépines : 2 770,50 € H.T. soit 3 324,60 € TTC
- 4) décision du 12 avril 2016. : notification du recours contentieux introduit par Monsieur SICARD David qui conteste devant le Tribunal Administratif de Grenoble l'arrêté délivré

le 5 février 2016 et qui vaut permis de construire n° PC 2016-00000. Maître
ANCEAU, avocat au barreau de Valence a été désigné pour défendre le Maître

Envoyé en préfecture le 20/05/2016
Reçu en préfecture le 20/05/2016
Affiché le 18/05/2016
SLO
026-21290198-20160517-0001005_008-DE

- 5) **Décision du 9 mai 2016 : aménagement du Chemin du Petit Bec**
- lot n°1 terrassement – réseaux humides : entreprise AUDIGIER TP – Chemin des Esprats à Montélimar (26)
 - o Tranche Ferme: 84 493,69 € H.T. soit 101 392,43 € TTC
 - o TC1 : 7 985,31 € H.T. soit 9 582,37 € TTC
 - Lot n°2 réseaux secs : entreprise SPIE SUD EST à Montélimar (26)
 - o Tranche ferme : 9 297,50 € H.T. soit 11 157 € TTC
 - o TC1 : 48 914 € H.T. soit 58 696,80 € TTC
 - Lot n°3 voirie – espaces verts : entreprise EIFFAGE à Montélimar (26)
 - o Tranche ferme : 73 770 € H.T. soit 88 524 € TTC
 - o TC1 : 25 985 € H.T. soit 31 182 € TTC

Fait à la date sus indiquée et affiché le 18 mai 2016.
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Envoyé en préfecture le 20/05/2016

Reçu en préfecture le 20/05/2016

Affiché le **19/05/2016**

ID : 026-212601918-20160517-D201605_008-DE

Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 17 mai 2016.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 22 janvier 2016 : aménagement du Quartier Saint-Martin, mission de coordination et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier, contrat signé avec Cobat Brugel Marc à Montélimar (26) pour un montant de 1240 € H.T. soit 1 488 € TTC pour 31 heures d'intervention.
- 2) décision du 11 février 2016 : aménagement Chemin du Petit Bois, mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier, contrat signé avec Cobat Brugel Marc à Montélimar (26) pour un montant de 2 120 € H.T. soit 2 544 € TTC pour 53 heures d'intervention.
- 3) décision du 28/03/2016 : aménagement du quartier Saint-Martin, attribution des marchés de base :
 - lot n°1 terrassement – réseaux humides : entreprise BER'HOULY – 18 rue Dion Bouton à Montélimar (26)
 - o Tranche Ferme – carrefour RD 169 : 11 470,51 € H.T. soit 13 764,61 € TTC
 - o TC1 : Chemin des Vignes : 55 444,10 € H.T. soit 66 532,92 € TTC
 - o TC2 : cheminement piéton : 7 634,70 € H.T. soit 9 161,64 € TTC
 - o TC 3 : Chemin des Aubépines : 17 047,90 € H.T. soit 20 457,48 € TTC
 - Lot n°2 réseaux secs : entreprise SPIE SUD EST à Montélimar (26)
 - o Tranche Ferme – carrefour RD 169 : 19 803 € H.T. soit 23 763,60 € TTC
 - o TC1 : Chemin des Vignes : 41 775,50 € H.T. soit 50 130,60 € TTC
 - o TC2 : cheminement piéton : 15 313 € H.T. soit 18 375,60 € TTC
 - o TC 3 : Chemin des Aubépines : 13 097 € H.T. soit 15 716,40 € TTC
 - Lot n°3 voirie – espaces verts : entreprise COLAS RAA – Le Pouzin (07)
 - o Tranche Ferme – carrefour RD 169 : 16 751 € H.T. soit 20 101,20 € TTC
 - o TC1 : Chemin des Vignes : 75 572,50 € H.T. soit 90 687 € TTC
 - o TC2 : cheminement piéton : 9 858 € H.T. soit 11 829,60 € TTC
 - o TC 3 : Chemin des Aubépines : 2 770,50 € H.T. soit 3 324,60 € TTC
- 4) décision du 12 avril 2016. : notification du recours contentieux introduit par Monsieur SICARD David qui conteste devant le Tribunal Administratif de Grenoble l'arrêté délivré

le 5 février 2016 et qui vaut permis de construire n° PC 2611616000. Le Maître
ANCEAU, avocat au barreau de Valence a été désigné pour défendre en préfecture le 20/05/2016

Affiché le

BO : 026-212011918-20160517-001605_008-DE

- 5) **Décision du 9 mai 2016 : aménagement du Chemin du Petit Bois**
- lot n°1 terrassement – réseaux humides : entreprise AUDIGIER TP – Chemin des Esprats à Montélimar (26)
 - o Tranche Ferme: 84 493,69 € H.T. soit 101 392,43 € TTC
 - o TC1 : 7 985,31 € H.T. soit 9 582,37 € TTC
 - Lot n°2 réseaux secs : entreprise SPIE SUD EST à Montélimar (26)
 - o Tranche ferme : 9 297,50 € H.T. soit 11 157 € TTC
 - o TC1 : 48 914 € H.T. soit 58 696,80 € TTC
 - Lot n°3 voirie – espaces verts : entreprise EIFFAGE à Montélimar (26)
 - o Tranche ferme : 73 770 € H.T. soit 88 524 € TTC
 - o TC1 : 25 985 € H.T. soit 31 182 € TTC

Fait à la date sus indiquée et affiché le 18 mai 2016.
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 mai 2016

Point sur le travail des agents du service technique

- Travaux aux écoles : entretien, robinetterie, électricité, ...
- Enlèvement des encombrants 2 fois par semaine
- Entretien et marquage du stade
- Tonte au stade et au lac
- Tonte des pelouses
- Nettoyage des massifs
- Arrosage
- Nettoyage et entretien du cimetière
- Nettoyage et entretien du village
- Préparation de la journée US : montage et démontage sur 2 jours
- Taille des végétaux au tennis
- Installation podium au tennis et au football
- Goudron : bouchage des trous sur la voirie communale
- Plantation de fleurs dans la commune
- Formation SST (Sauveteur, Secouriste du travail) pour Jean-Luc GREL et Till NASON
- Nettoyage au karcher du parvis de la mairie suite à la pluie sableuse
- Pose du panneau d'information devant l'école

Migrants : mercredi 18 mai 2016 réunion du collectif. Le logement communal, Place de l'Eglise, va être prochainement inoccupé suite au souhait des locataires actuels de déménager. Ce logement pourrait être mis en location à une famille de migrant, si cela est nécessaire, pour les accueillir et les installer le temps qu'un logement social leur soit attribué.

Enquête public : il est procédé sur le territoire des communes de Montélimar, Montboucher sur Jabron, Puygiron et la Bâtie-Rolland, à une enquête publique unique concernant la réalisation de la Véloroute-Voie Verte (VVV) de la Vallée du Jabron, entre Montélimar et La Bâtie-Rolland :

- Préalable à la déclaration d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme de Montélimar, Montboucher sur Jabron, Puygiron et la Bâtie-Rolland,
- Menée conjointement avec une enquête parcellaire,

En vue de l'acquisition par le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron, des terrains bâtis ou non bâtis nécessaires à cette opération.

Cette enquête publique unique se déroulera du vendredi 3 juin 2016 au lundi 4 juillet 2016 (16h00).

Les pièces du dossier sont déposées pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies sus mentionnées, ainsi qu'un registre d'enquête publique unique, où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux, et des permanences.

Dates

- du 30 avril au 21 mai 2016 : tournoi « Grand Prix » sur les courts de tennis
- du 3 au 5 juin 2016 : championnat de France 3^e division dames- Golf de la Valdaine
- 25 juin 2016 : fête de la MJC
- 25 et 26 juin 2016 : fête votive

Concerts

- 11 juin 2016 : Blues et Gospel à l'église avec les groupes « Gospel Ensemble », « Golden Grape Singers » et « Swing Low Quintet ». Spectacle intitulé « Blue Sunday ».
- 19 juillet 2016 : le quatuor « Asasello » se produira à l'église dans le cadre du festival français sur Mozart « Saou chante Mozart »
- 21 juillet 2016 : dans le cadre des « Offs » de Montélimar- agglo festival, le groupe Mask Ha Gaz se produira au théâtre de verdure.
- 29 juillet 2016 : « La Chorale du Delta », n formation de Coline SERREAU, se produira à l'église